

Département de l'Intérieur.

RAPPORT DE L'AGENT DU COMITÉ D'ÉMIGRATION CATHOLIQUE CANADIENNE DE WESTMINSTER, ANGLETERRE.

(Annexé au rapport de l'agent Hoolahan.)

MONTRÉAL, 22 décembre 1897.

Monsieur JOHN HOOLAHAN,
Agent fédéral d'immigration,
Montréal.

CHER MONSIEUR,—Pendant le mois d'août j'ai reçu du comité d'émigration catholique canadienne de Londres, Angleterre, 38 enfants, dont 5 filles. J'ai placé tous ces enfants chez de respectables gens capables d'en avoir soin, et qui jusqu'ici ont été très satisfaits d'eux. C'est, je crois, le meilleur détachement d'enfants que j'aie jamais reçu.

Avec mes compliments, je demeure,
Votre dévoué,

ANTOINE ROBERT.

RAPPORT DE L'ASILE SAINTE-ANNE.

(Annexé au rapport de l'agent Hoolahan.)

258 AVENUE LAVAL,
MONTRÉAL, 12 décembre 1897.

M. JOHN HOOLAHAN,
Agent fédéral d'immigration,
Montréal.

MONSIEUR,—C'est avec beaucoup de plaisir que nous nous rendons à votre demande d'un bref compte-rendu de la nouvelle œuvre que notre société a commencé à Montréal. L'année dernière l'exécutif de la Société d'émigration catholique de Southwark fit prendre des renseignements sur l'opportunité d'envoyer des jeunes filles et femmes comme servantes au Canada. Il lui fut rapporté que ce pays offrait un excellent champ aux domestiques, et Montréal fut choisi comme le centre le plus propice. L'asile Saint-Anne fut ouvert à Montréal il y a 6 mois. Cette maison sert non seulement de centre de distribution mais aussi de refuge. Les immigrantes y trouvent un bureau de placement et un gîte où elles reviennent quand elles changent de place, et les filles qui sont en condition à Montréal se réunissent à l'asile certains jours de la semaine—le désir de la société étant autant que possible de leur tenir lieu des amis et des parents dont elles sont séparées.

Une bonne partie du travail des derniers six mois a été de visiter et parfois de replacer les filles autrefois envoyées par la Société d'émigration catholique de Southwark. La société n'envoie plus d'enfants pour adoption, l'expérience des années passées ayant prouvé que ce système d'adoption est impraticable, du moins en Bas-Canada, où les familles sont déjà nombreuses et où il n'y a pas de loi spéciale pour sauvegarder les intérêts de l'enfant. Les filles que l'on nous envoie maintenant ont passé l'âge d'aller à l'école et sont placées comme servantes sous la foi d'un marché déterminant leur rémunération.

Le *Local Government Board* permet d'envoyer à l'asile Sainte-Anne des filles ayant dépassé l'âge d'aller à l'école—ce qui est une exception à la règle générale quant à l'âge des filles émigrantes.